

Image not found or type unknown



Droit de passage et division parcellaire

Par **Desquilbet Bruno**, le **02/08/2017** à **09:11**

Mes enfants et moi convoitons un terrain pour y construire 2 villas, chacune sur une parcelle. Nous voudrions donc faire une division de la parcelle par une déclaration préalable (établie par un géomètre) et créer un droit de passage pour l'une des deux parcelles.

Est il possible de demander la division si une des deux parcelle n'à accès à la voie publique qu'au moyen du droit de passage sur l'autre parcelle ? (commune St Gely du Fesc - 34981) ?
Merci de votre réponse.